

La sobriété énergétique,

TOUT LE MONDE EN PARLE

En Île-de-France, les collectivités locales s'engagent !

La sobriété énergétique s'impose à tous, citoyens-consommateurs, entreprises et collectivités locales. Les six syndicats intercommunaux d'énergie franciliens, regroupés dans le Pôle Énergie Île-de-France, conseillent et financent les collectivités locales pour **moderniser l'éclairage public et réduire la consommation énergétique de leurs bâtiments publics de 40 % d'ici 2030 ***. Il s'agit, pour l'essentiel, des crèches, des écoles, des bâtiments administratifs et des équipements sportifs et culturels. Réduire la consommation énergétique, maîtriser les dépenses d'énergie, tel est l'enjeu.



LES SIX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX D'ÉNERGIE D'ÎLE-DE-FRANCE REGROUPENT 1 184 COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES QUI REPRÉSENTENT 10 MILLIONS D'HABITANTS.



Syndicat Départemental
d'Énergies du Val d'Oise
SDEVO

sey78
SYNDICAT D'ÉNERGIE
DES YVELINES



* Loi Élan (évolution du logement, de l'aménagement et du numérique) du 23 novembre 2018 / Dispositif éco-énergie tertiaire introduit par le décret 2019-771 du 23 juillet 2019.